



QUÉBEC SOMMET
2014 INTERNATIONAL
DES COOPÉRATIVES

DÉCLARATION 2014

Plus de 3 000 intervenants du milieu coopératif se sont rassemblés à Québec pour le Sommet international des coopératives. Ensemble, ils ont oeuvré à l'émergence de l'innovation et à l'épanouissement de la grande famille coopérative dans la perspective d'un monde meilleur où chaque homme et chaque femme est habilité à participer à la croissance de la prospérité collective.

Le Sommet vient à peine de se terminer que déjà nous enjoignons les dirigeants mondiaux à considérer les bienfaits du modèle coopératif pour l'économie et pour ce monde meilleur auquel nous aspirons tous.

Lors des grandes crises financières, les coopératives ont permis à des millions de personnes de conserver leur emploi. Partout sur la planète, le modèle coopératif donne à des travailleurs de domaines variés (alimentation, santé, banques, éducation, assurances, habitation, énergie) des outils pour prendre leur avenir en main. La qualité des solutions que nous apportons sur les plans local, national et international n'est plus à prouver.

Nous demandons à nos dirigeants de reconnaître que le mode de gestion des entreprises doit se diversifier sans plus attendre. Le monde a besoin que les coopératives soient reconnues à leur juste valeur : comme une partie essentielle de l'économie. Nous ne demandons pas de traitement de faveur, seulement l'appréciation objective des décideurs à l'égard de ce que nous offrons aux hommes et aux femmes qui partagent notre planète et leur acceptation du rôle que nous y jouons.

Les entreprises coopératives sont au service de l'humanité.

Force locale, puissance mondiale

En proclamant l'année 2012 *Année internationale des coopératives*, l'Organisation des Nations Unies a invité le monde à jeter un regard nouveau sur les coopératives et les mutuelles. La même année, Québec était l'hôte du premier Sommet international des coopératives et l'Alliance Coopérative Internationale mettait en œuvre le *Plan d'action pour une décennie coopérative*. La déclaration finale de cette rencontre sans précédent a affirmé l'importance du mouvement coopératif et mutualiste dans le monde.

En 2014, la situation se présente différemment. La voix du monde coopératif est mieux entendue. On constate une plus grande reconnaissance de la part des organisations internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Banque mondiale. Cette année, pour la première fois, les coopératives ont été invitées à participer aux discussions du B20.

Pendant que le monde coopératif et mutualiste obtient plus d'attention, son importance économique s'accroît. Les études présentées au Sommet international des coopératives 2014 démontrent en effet une croissance des coopératives et des mutuelles. Le mouvement coopératif et mutualiste représente aujourd'hui :

- 1 milliard de membres;
- 250 millions d'emplois;
- 12 % de l'emploi total dans le G20;
- 2,2 billions \$ US de chiffre d'affaires pour les 300 plus grandes coopératives.

En 2014, le mouvement coopératif et mutualiste a fait le passage de la reconnaissance à l'affirmation. Il se donne comme objectif d'innover davantage. À la lumière des discussions tenues au Sommet international des coopératives 2014, les participants déclarent ce qui suit : il faut des coopératives innovantes, plus nombreuses et plus fortes, qui se mobilisent pour assurer la sécurité alimentaire, poursuivent leur rôle de créateurs de richesse et d'emplois et intensifient leurs actions pour favoriser l'accès aux soins et aux services de santé.

Forts de cette déclaration, les participants au Sommet 2014 identifient sept engagements.

Premier engagement : Les coopératives et mutuelles s'engagent à exercer davantage leur influence auprès du B20, du G20 et des grandes organisations internationales afin de faire reconnaître leur leadership

Considérant que l'*Année internationale des coopératives* a grandement renforcé la cohésion du mouvement coopératif à l'échelle mondiale et a contribué à faire reconnaître son importance auprès des organisations internationales;

Considérant que le Traité de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) a reconnu le rôle clé du modèle d'affaires coopératif et mutualiste pour soutenir les initiatives de développement durable;

Considérant que le modèle d'affaires coopératif a été inclus dans les travaux du B20 et fait partie de ses recommandations aux leaders du G20;

Considérant qu'à l'échelle mondiale, de nombreux leaders politiques, économiques et universitaires reconnaissent la contribution remarquable des entreprises coopératives et mutualistes à une économie mondiale plus équilibrée et plus juste à l'égard de la condition humaine.

Les entreprises coopératives et mutualistes s'engagent à :

- Faire en sorte que le mouvement coopératif consolide sa place au sein du B20.
- Exprimer la voix du mouvement coopératif dans le cadre des *Objectifs du millénaire pour le développement*, établis par l'ONU pour 2015.
- Tirer parti du Programme d'action des Nations Unies concernant les femmes qui vise à faire reconnaître la place que celles-ci occupent sur le plan de la propriété, de la gestion, des affaires et du leadership dans les coopératives.
- Contribuer à la hauteur de leur potentiel aux relances économiques.

Deuxième engagement : Les coopératives et les mutuelles s'engagent à être innovantes, plus fortes et plus nombreuses pour mieux répondre aux besoins des personnes et des sociétés

Considérant l'impact significatif des coopératives et des mutuelles sur l'économie mondiale;

Considérant les travaux entrepris par l'Alliance Coopérative Internationale dans le *Plan d'action pour une décennie coopérative – la « vision 2020 »*;

Considérant qu'il est primordial que les coopératives et les mutuelles poursuivent leurs efforts pour obtenir la reconnaissance nécessaire pour influencer les décideurs du G20;

Considérant que pour relever les défis économiques les coopératives doivent être plus nombreuses et plus fortes;

Considérant que les coopératives sont des vecteurs du développement de leurs communautés.

Les entreprises coopératives et mutualistes s'engagent à :

- Réaliser les objectifs du *Plan d'action* pour améliorer la reconnaissance des coopératives comme moteurs du développement social, économique et durable.
- Soutenir la mise en place de lois nationales qui éliminent les barrières à la création et au développement de coopératives et de mutuelles.
- Favoriser une reconnaissance pleine et entière du modèle d'affaires coopératif et mutualiste et de ses principes démocratiques.
- Soutenir activement les travaux de recension de l'ensemble des données économiques et sociales des coopératives afin d'accroître la sensibilisation du grand public et des décideurs à l'impact de ces dernières dans tous les secteurs économiques.
- Évaluer l'impact des activités économiques des coopératives et mutuelles sur l'environnement afin de réduire leur empreinte écologique.
- Favoriser la mise sur pied de programmes de formation coopérative.
- Capitaliser et documenter les expériences de bonnes pratiques coopératives et mutualités dans le monde.

Troisième engagement : Les coopératives et les mutuelles s'engagent à contribuer de façon significative à la sécurité alimentaire

Considérant que d'ici 2050 nous devons nourrir 9 milliards de personnes et que, malgré les progrès réalisés, des centaines de millions de personnes ne connaissent pas la sécurité alimentaire;

Considérant qu'en 2012, la FAO reconnaissait l'apport incontestable des coopératives agricoles à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans le monde;

Considérant qu'une foule de phénomènes dont l'urbanisation, les changements climatiques, les conflits, la spéculation et les catastrophes naturelles peuvent compromettre la sécurité alimentaire ou aggraver les problèmes;

Considérant qu'une personne sur deux à l'échelle mondiale dépend d'une coopérative pour assurer sa subsistance.

Les coopératives se déclarent des acteurs de premier plan dans la lutte contre la faim dans le monde et se mobilisent pour accroître la sécurité alimentaire. À cette fin, les coopératives s'engagent à :

- Appuyer activement les efforts internationaux, notamment ceux de la FAO, pour atteindre la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et éradiquer la faim dans le monde.
- Soutenir les projets qui visent à encourager l'adoption d'autres modèles de production animalière comme principale source de protéine.
- Aider à mettre fin à la discrimination concernant l'accès aux ressources agricoles dont les femmes sont victimes, en particulier en ce qui a trait à leur droit à la propriété foncière et aux services financiers.
- Poursuivre les efforts pour améliorer l'accès des populations rurales à une énergie abordable pour la transformation et la conservation des aliments.
- Promouvoir une meilleure gestion des systèmes agroalimentaires pour réduire la spéculation et les fluctuations des prix en renforçant le pouvoir de marché des producteurs et productrices dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement au niveau local, régional et international.

- Être présentes dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement au niveau local, régional et international.
- Faciliter l'accès aux terres agricoles et contribuer au maintien de la propriété locale par la promotion et la mise en œuvre de directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.
- Mettre en place les mécanismes pour assurer la relève générationnelle du secteur agricole, notamment par l'appui à l'installation des jeunes au moyen de la formation et par l'accès au financement et aux innovations, dans le respect d'un transfert harmonieux entre générations au profit d'une agriculture durable, ancrée dans les territoires.

Quatrième engagement : Les coopératives et les mutuelles s'engagent à poursuivre leur rôle de créateurs d'emplois de qualité

Considérant que la qualité des emplois à l'échelle mondiale a tendance à se détériorer;

Considérant que la reprise, lorsqu'elle se manifeste, crée peu d'emplois et maintient dans la précarité une part importante de la population, notamment les jeunes;

Considérant que les coopératives et les mutuelles en tant que générateurs d'emplois sont de puissants leviers de développement local et régional;

Considérant l'incontestable apport des coopératives au maintien et à la création d'emplois;

Considérant la capacité des coopératives à assurer le processus de relève entrepreneuriale.

Les coopératives entendent affirmer leur rôle de créateurs d'emplois et de bâtisseurs d'une économie plus soucieuse des personnes et des communautés. À cette fin, les coopératives s'engagent à :

- Agir systématiquement sur les différentes dimensions du travail décent tel que la création d'emplois, les droits du travail, la protection sociale et le dialogue social, afin de parfaire et de mieux évaluer la contribution des coopératives à l'amélioration de la production.
- Promouvoir le modèle coopératif comme créateur d'emplois de qualité et de richesse collective autant de façon locale qu'à l'échelle nationale et internationale.
- Soutenir et appuyer les programmes visant la promotion active des femmes et des jeunes au sein des nouvelles coopératives.
- Favoriser l'intégration du modèle d'affaires coopératif et mutualiste dans les programmes d'études des maisons d'enseignement.
- Soutenir la recherche sur les coopératives et la mise en place d'une méthodologie harmonisée de collecte et d'analyse des données locales, nationales et internationales afin de documenter et de démontrer les impacts économiques et sociaux des coopératives, y compris en ce qui concerne la sécurité alimentaire, et de formuler des politiques appropriées.
- Encourager des modifications aux politiques qui peuvent avoir pour incidence d'accroître la précarité des populations dans les pays en voie de développement ou de mettre en place des règles de financement et de fonctionnement qui limitent le développement des coopératives.
- Mettre en œuvre des initiatives de soutien au démarrage, à la consolidation et à la croissance d'entreprises coopératives, notamment en offrant des services d'accompagnement et en appuyant la capitalisation de celles-ci.
- Faire la promotion du modèle d'affaires coopératif afin d'assurer la relève entrepreneuriale.

Cinquième engagement : Les coopératives et les mutuelles s'engagent à intensifier leurs actions pour favoriser l'accès aux soins et aux services de santé

Considérant que la croissance et le vieillissement de la population posent le défi de l'accès aux soins et aux services de santé;

Considérant que plus de 80 millions de personnes dans 43 pays ont déjà accès à des établissements de santé coopératifs et que cette formule a fait ses preuves, notamment dans les pays en voie de développement;

Considérant que plusieurs pays, et notamment des pays développés, peinent à contrôler la croissance des coûts de leurs systèmes de santé et cherchent des solutions novatrices pour fournir des soins et des services adaptés aux besoins de la population;

Considérant que la réponse aux besoins des communautés est inscrite dans la mission fondamentale des coopératives;

Considérant le double rôle des coopératives qui peuvent à la fois financer les soins de santé et offrir les services;

Considérant que les coopératives et mutuelles, qui sont précisément en mesure de mutualiser le risque, peuvent offrir une couverture adaptée à la réalité sociale et économique des personnes;

Considérant le rôle de première importance des coopératives et mutuelles de grande taille dans l'appui à la mise sur pied de coopératives de taille plus modeste;

Considérant que, notamment pour les pays du Sud, les coopératives de santé pourraient constituer une solution innovante pour mettre en place ou reconstruire un système de santé primaire.

Les coopératives et les mutuelles sont convaincues de pouvoir apporter une contribution importante dans l'accès aux soins et aux services de santé à l'échelle mondiale. À cette fin, les coopératives et les mutuelles s'engagent à :

- Promouvoir leur présence en complément des services offerts par l'État, notamment dans les services connexes aux soins hospitaliers, etc.
- Élaborer des solutions novatrices dans le but de faciliter la prise en charge des soins et des services de santé par les communautés elles-mêmes en plaçant le citoyen au cœur des solutions avec un souci marqué pour la prévention et la promotion de saines habitudes de vie.
- Présenter et promouvoir une offre de produits d'assurance basés sur la mutualisation du risque et correspondant à la capacité de payer des personnes.
- Offrir la gamme complète de services et de soins de santé telle que définie par l'OMS, de la prévention des maladies et des accidents, en passant par le diagnostic, les soins et les traitements et la réhabilitation.

Sixième engagement : Les coopératives financières et les mutuelles doivent poursuivre leurs efforts pour assurer l'universalité de l'accès aux services financiers

Considérant que 2,5 milliards de personnes dans le monde sont toujours privées d'accès à des services financiers sûrs et abordables et disposent d'options limitées pour gérer leurs biens;

Considérant que la Banque mondiale identifie l'accès universel aux services financiers comme un facteur déterminant de l'éradication de la pauvreté et du partage de la prospérité, et que plus de 50 pays ont pris des engagements nationaux ou établi des objectifs afin d'accroître l'inclusion financière;

Considérant que les coopératives financières et les mutuelles sont d'importants moteurs d'inclusion financière, rejoignant dans certains pays bien plus de gens que n'importe quel autre type d'institution financière;

Considérant que les coopératives financières et les mutuelles sont très présentes dans les régions rurales et éloignées, qui sont faiblement, voire aucunement, servies par d'autres institutions financières, et qu'elles sont bien placées pour offrir des services financiers sûrs et abordables à grande échelle;

Considérant que les coopératives financières font la promotion de la mobilisation de l'épargne et de l'éducation des membres, éléments particulièrement importants pour les personnes démunies.

Soucieuses de faire tout en leur pouvoir pour accroître l'inclusion financière dans le monde, les coopératives s'engagent à intensifier leurs efforts pour :

- Élargir et renforcer la collaboration entre les différentes associations nationales des coopératives financières et des mutuelles et avec les institutions bilatérales et trilatérales du monde entier.
- Favoriser la mise en place de lois adéquates et d'une structure de supervision pour assurer la stabilité des coopératives financières et des mutuelles et leur intégration dans les systèmes financiers nationaux des pays où elles sont présentes.
- Soutenir l'intégration des coopératives financières et des mutuelles à des réseaux efficaces et productifs.
- Tirer profit des nouvelles technologies pour réaliser des économies d'échelle et diversifier leurs services.

Septième engagement : Les coopératives doivent contribuer à la formation d'une communauté scientifique servant les intérêts à long terme du développement durable.

Considérant que les connaissances et les valeurs des gens en matière de développement durable proviennent dans une large mesure du système d'éducation, et que la matière enseignée et la pédagogie appliquée reposent à leur tour sur des théories scientifiques;

Considérant que le modèle économique non durable qui prévaut actuellement s'appuie sur des opinions et des théories prédominantes dans le système d'éducation;

Considérant que les avancées technologiques sont incapables de régler à elles seules tous les problèmes et doivent aller de pair avec le développement personnel et social.

Les coopératives et les mutuelles jugent nécessaire de prendre les mesures suivantes :

- Contribuer à la mise sur pied d'une communauté scientifique regroupant les centres de recherche sur les coopératives pour analyser l'adéquation entre les théories sociales et économiques existantes et le développement durable.
- Soutenir activement les initiatives visant à créer et à utiliser à dessein des barèmes et des indicateurs socioéconomiques généraux du développement durable.
- Coordonner l'échange de savoir-faire et de connaissances ou d'expertises entre les instituts scientifiques, les établissements scolaires et les membres du mouvement coopératif en matière d'innovation sociale, de structures organisationnelles novatrices et de créativité.
- Mettre au point de nouvelles structures organisationnelles qui faciliteront la participation des membres à la gouvernance et au processus décisionnel et amélioreront leurs compétences et leurs connaissances en la matière.

Un mouvement qui prend sa place grâce à l'intercoopération

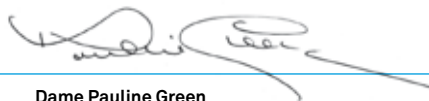
La plus grande force du modèle d'affaires coopératif est sa capacité d'intercoopérer, peu importe le secteur d'activité économique tant sur le plan local qu'international.

Cette force est basée sur le partage des ressources, des savoirs, des efforts, des résultats et des gains individuels et collectifs du mouvement coopératif, tant à l'échelle locale qu'internationale.

S'appuyant sur ces constats, sur le *Plan d'action pour une décennie coopérative* et en tenant compte de ces sept engagements ainsi que des pistes d'actions qui en découlent, les participants du Sommet international des coopératives 2014 ont réaffirmé la force du modèle coopératif et d'une même voix ont lancé un appel à la croissance et au développement durable des entreprises coopératives.

Ils ont réaffirmé que, par leur rôle de bâtisseurs de l'économie locale et de propulseurs d'une économie mondiale plus stable, plus inclusive et plus humaine, les coopératives contribuent indéniablement à la création d'une prospérité durable, respectueuse des personnes et de l'environnement.

HÔTES



Dame Pauline Green

Présidente de l'Alliance Coopérative Internationale et cohôte du Sommet international des coopératives



Monique F. Leroux

Présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins et cohôte du Sommet international des coopératives

